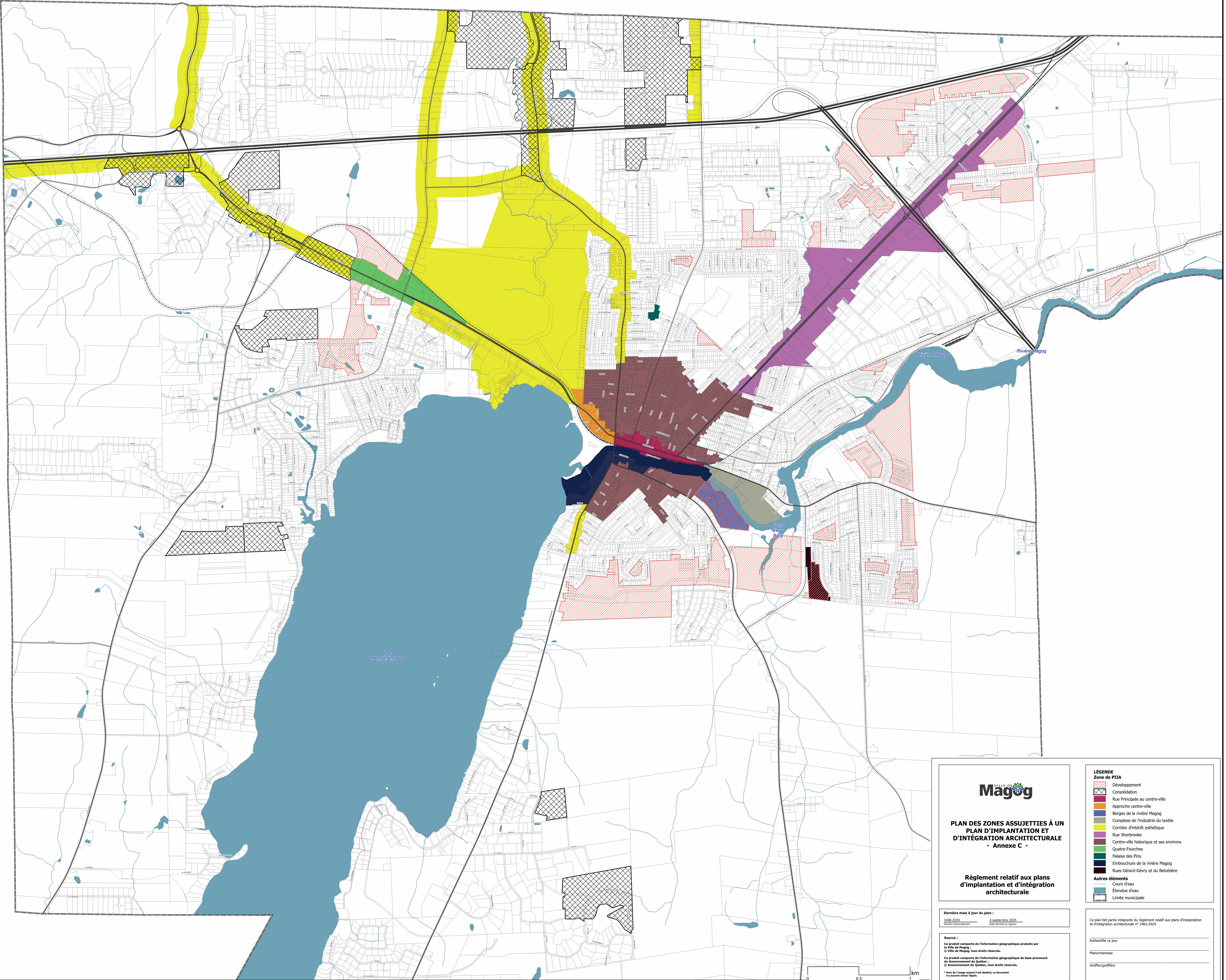
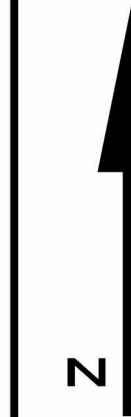




**PLAN DES ZONES ASSUJETTIES À UN
PLAN D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- Annexe C -**

**Règlement relatif aux plans
d'implantation et d'intégration
architecturale**

Dernière mise à jour du plan :
31/08/2025 4 septembre 2025
Document d'information Document de référence

Sources :
Ce produit comporte de l'information géographique produite par
la Ville de Magog.
© Ville de Magog, tous droits réservés.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

* Hors du champ d'application, ce document
n'a aucune valeur légale.

LÉGENDE

Zone de PIIA

- Développement
- Consolidation
- Rue Principale au centre-ville
- Approche centre-ville
- Berges de la rivière Magog
- Complexe de l'industrie du textile
- Corridor d'intérêt esthétique
- Rue Sherbrooke
- Centre-ville historique et ses environs
- Quatre-Franchises
- Falaise des Pins
- Embouchure de la rivière Magog
- Rues Gérard-Gervy et du Belvédère

Autres éléments

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Limite municipale

Ce plan fait partie intégrante du règlement relatif aux plans d'implantation
et d'intégration architecturale n° 3462-2004.

Authentifié ce jour :

Maire/mairesse

Greffier/greffière